



Règlement de la bibliothèque à destination de ses usagers

La bibliothèque est **ouverte à toutes et à tous**.

Les collections, le service de prêt et l'espace informatique sont accessibles aux jours et heures mentionnés sur l'horaire affiché à l'entrée de la bibliothèque.

Dans cette bibliothèque, il vous est possible

- de lire sur place ou d'emprunter des livres, journaux, B.D., magazines, multimédias,...
- de consulter en salle de lecture dictionnaires, encyclopédies et ouvrages de référence
- d'effectuer une recherche documentaire, de vous informer, de demander conseil
- de réserver des livres dans l'ensemble du réseau provincial ou de suggérer des achats
- de travailler en groupe
- de consulter Internet (voir coût ci-après), de réaliser un travail informatique
- de photocopier des articles, des extraits d'ouvrages ou tout autre document (voir coût ci-après)
- d'échanger quelques idées, des graines, un sourire,...

L'inscription est individuelle et gratuite.

Elle donne accès à la Bibliothèque de Florenville et au Bibliobus à Muno et Villers-devant-Orval.

Au-dessus de 12 ans, l'inscription nécessite la présentation de la carte d'identité.

Par son inscription, le lecteur s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur présenté ici.

Une cotisation pour **le droit d'auteur** est demandée annuellement à chaque lecteur.

Elle s'élève à 2€ pour les adultes / collectivités et 1€ pour les jeunes de moins de 18 ans.

Les lecteurs sont tenus de signaler à la bibliothèque tout **changement d'adresse**, d'e-mail ou de numéro de téléphone afin que leur carte soit mise à jour.

Modalités de prêt

Le prêt de livres, revues et médias est **gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans**.

Il s'élève à 0,50€ par livres/revue/média pour les adultes.

La durée du prêt est de 4 semaines et peut être prolongée (au comptoir de prêt, par téléphone ou par mail) aux mêmes tarifs que le prêt, sous réserve que l'ouvrage en question ne fasse pas l'objet d'une réservation par un autre usager.

Il est demandé de prolonger ou de restituer les documents empruntés endéans le délai de prêt, faute de quoi le lecteur, jeune ou adulte, s'expose à une amende de retard.

Les frais postaux liés aux rappels sont à charge de l'utilisateur.



Il est donc conseillé de ne pas oublier son livre sous l'oreiller et de le rapporter à temps afin que tout le monde puisse en bénéficier.

Le montant de l'amende est de **0,25€ par document et par semaine de retard**. L'utilisateur en situation de rappel peut se voir interdire l'accès à d'autres documents tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation.

Le lecteur est **responsable** des documents qu'il a empruntés. Tout document perdu ou détérioré sera remboursé ou remplacé par l'emprunteur. Ceci est valable également pour les collectivités.

Réservations et prêt interbibliothèques

Le prêt informatisé permet de faire des réservations (via le catalogue en ligne, par e-mail ou par téléphone) sur les ouvrages présents dans notre collection ou dans d'autres bibliothèques du réseau provincial. Ces livres sont empruntables au même tarif que ceux de nos collections, sans frais supplémentaire. L'utilisateur peut s'assurer de la disponibilité du document souhaité au comptoir de prêt, par téléphone ou directement sur le catalogue en ligne : <http://www.bibliothèques.province.luxembourg.be/>

Les lecteurs effectuent librement leur choix dans les rayons du libre accès et les enfants effectuent librement leur choix au sein des collections de la section jeunesse. Les bibliothécaires sont à leur disposition s'ils souhaitent un conseil, mais malgré toute l'attention portée au choix des ouvrages, elles ne peuvent connaître le contenu de tous les livres empruntés par les enfants ni apprécier le degré de tolérance en vigueur dans chaque famille. Il relève de la responsabilité des parents, des enseignants ou des enfants eux-mêmes quant au choix final des ouvrages et à leur contenu.

Salle de lecture et ouvrages de référence

La salle de lecture rassemble des ouvrages de référence qui doivent à tout moment rester accessibles aux usagers de la bibliothèque. Ces ouvrages, munis d'une gommette rouge, sont uniquement consultables sur place et ne peuvent faire l'objet d'un prêt.



Espace numérique

L'accès à Internet/aux ordinateurs est payant : 0,50€ la demi-heure.
L'accès à Internet/aux ordinateurs est gratuit dans le cadre de la recherche d'emploi et de la réalisation d'un travail scolaire.
Les impressions sont payantes : 0,10€ en noir et blanc / 0,50€ en couleurs.

Les usagers utilisent le service numérique en fonction de leurs compétences.

Le rôle du bibliothécaire est de dépanner un lecteur en difficulté ponctuelle, mais non de former les utilisateurs. A cet effet, **la bibliothèque organise régulièrement des sessions de cours pour initier les néophytes à l'utilisation de l'ordinateur et du web.**

Jeune ou adulte, chacun/e est responsable d'avoir une utilisation de l'Internet conforme aux lois en vigueur et respectueuse des missions d'une bibliothèque de service publique.

N'est pas admise la consultation de sites pornographiques ou de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales.



Pour que ce soit agréable pour toutes et tous, il est demandé

- de garder une attitude de calme et de discrétion. Il est donc conseillé de ne pas courir et de parler doucement, sans pour autant que le silence soit exigé.
- de respecter le matériel mis à disposition. Ceci inclus une attention particulière à la

propreté et au tri des déchets.

- de ne pas manger, boire ou fumer dans la bibliothèque.